

PA 8 – Programme et plan des travaux

I. PRESENTATION DE L'OPERATION

Le **Programme des Travaux** a pour objet de présenter les conditions dans lesquelles sera aménagé le lotissement réalisé par la société Viabilis « La Qualité du territoire ». Les éléments exposés dans ce document sont repris et illustrés dans les différents plans et profils joints.

Ce lotissement est situé au niveau des lieux-dits : « La Folle Entreprise », « Le Champs Perdu » et « Le Haut du Vart » sur la commune de BRESLES (60510). Les terrains concernés sont cadastrés AM 29, 40 à 42, 49, 81 à 84, 113p, 121p, 124 à 128 et AL n°235p et 236p.

Cet aménagement prévoit la viabilisation de 117 lots individuels et 2 macro-lots pour un total de 147 logements.

Les travaux, à la charge du lotisseur et devant être réalisés par celui-ci, sont les suivants :

- Terrassement,
- Voirie,
- Réseaux d'assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales,
- Réseau Télécom,
- Réseau d'Eau Potable,
- Réseau Electrique,
- Réseau Eclairage public,
- Réseau Gaz,
- Espaces verts

II. DEFINITION DES TRAVAUX

A/ Terrassement

Le terrain sera nettoyé, décapé (sur environ 30cm d'épaisseur) et terrassé à la profondeur nécessaire pour la réalisation de la structure de la voie. Les terres excédentaires provenant du décapage, du terrassement et des différentes tranchées seront soit mises en œuvre sur place soit évacuées en décharge agréée.

B/ Voirie

L'opération sera desservie depuis la Rue de Wart et l'Avenue de la Libération (RD n°125) par une voie principale, la voie A. La Rue Amiot dessert également le projet via une voie secondaire, la voie C. Il est prévu l'aménagement de six autres voies B, D, E, F, G et H, conformément aux plans joints au présent dossier.

Les futures voies internes du lotissement permettront la desserte des lots notamment par les piétons, les cycles, les Véhicules Légers, les véhicules de déménagement, les véhicules de ramassage des ordures ménagères, les véhicules des services de protection contre l'incendie et les exploitants de tous les réseaux. Il est à noter que la répurcation est envisagée au « porte-à-porte ».

Ces voies seront aménagées conformément aux plans et profils joints au présent dossier. Elles auront les caractéristiques suivantes :

- Voie A

Cette voie principale sera aménagée en double sens depuis la Rue de Wart, à l'Ouest, jusqu'à l'Avenue de la Libération à l'Est. Elle desservira 27 lots dont le macro-lot A. Elle sera intersectée par les Voies H, C, G, B et F.

La Voie A présentera une emprise de 10.00 m avec des caractéristiques dimensionnelles homogènes (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 5.00 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une bande verte de largeur 1.00 m interrompue au niveau des accès aux lots et des différents carrefours avec les autres voies.
- d'une circulation piétonne continue, revêtue enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptés au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- d'une piste cyclable continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 2.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptés au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;

- Voie B

Cette voie secondaire sera aménagée en double sens sur un premier tronçon (environ 115 m) puis en sens unique. Son tracé démarre depuis l'espace vert, au Nord-Ouest, jusqu'à la Voie F, au Sud-Est. Elle desservira 14 lots. Elle sera intersectée par les Voies C, A, D et F.

La Voie B présentera une emprise de 8,00 m avec des caractéristiques dimensionnelles variables (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 4.50 m à 5 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Cette largeur sera ponctuellement réduite à 3.50 m au niveau des rétrécissements détaillés ci-après (parkings semi-intégrés) et sur le plan de voirie (PA 8-1). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une circulation piétonne continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptés au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- sur une bonne partie du tracé de la voie, d'une bande de 1.50m à 2.00 m servant tant pour les accès, pour des stationnements que pour des bandes vertes ;

Des stationnements semi-intégrés seront aménagés afin d'offrir aux visiteurs des possibilités pour ranger leur véhicules, mais aussi, d'inciter les usagers à ralentir.

- Voie C

Cette voie secondaire sera aménagée en double sens sur un premier tronçon (environ 50 m) puis en sens unique. Son tracé démarre depuis la Rue Amiot, au Nord, jusqu'à la Voie A, au Sud-Ouest. Elle desservira 14 lots. Elle sera intersectée par la Voie B.

La Voie C présentera une emprise de 7,00 m à 8,00 m avec des caractéristiques dimensionnelles variables (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 4.00 m à 5.00 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une circulation piétonne continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptée au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- sur une bonne partie du tracé de la voie, d'une bande d'1.50 m servant tant pour les accès, pour des stationnements que pour des bandes vertes.

- Voie D

Cette voie secondaire sera aménagée en sens unique depuis la Voie B, au centre, jusqu'à la Voie E, au Sud. Elle desservira 4 lots. Elle sera intersectée par la Voie G.

La Voie D présentera une emprise de 8,00 m avec des caractéristiques dimensionnelles homogènes (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 4.50 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une circulation piétonne continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptée au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- sur une bonne partie du tracé de la voie, d'une bande d'2.00 m servant tant pour les accès, pour des stationnements que pour des bandes vertes ;

- Voie E

Cette voie secondaire sera aménagée en sens unique depuis la zone de stationnement, au centre Ouest, jusqu'à la Voie F, à l'Est. Elle desservira 8 lots. Elle sera intersectée par la Voie D.

La Voie E présentera une emprise de 8,00 m avec des caractéristiques dimensionnelles homogènes (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 4.50 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une circulation piétonne continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptée au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- sur une bonne partie du tracé de la voie, d'une bande d'2.00 m servant tant pour les accès, pour des stationnements que pour des bandes vertes ;

- Voie F

Cette voie secondaire sera aménagée en sens unique sur un premier tronçon (environ 110 m) puis en double sens. Son tracé démarre depuis la Voie A, au Nord-Est, jusqu'à une placette de retournement, au Sud. Elle desservira 20 lots dont le macro-lot B. Elle sera intersectée par les Voies B et E.

La Voie F présentera une emprise de 7,00 m à 8,00 m avec des caractéristiques dimensionnelles variables (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 4.00 m à 5.00 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une circulation piétonne continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptée au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- sur une bonne partie du tracé de la voie, d'une bande d'1.50 m servant tant pour les accès, pour des stationnements que pour des bandes vertes.

- Voie G

Cette voie secondaire sera aménagée en sens unique depuis la Voie A, à l'Ouest, jusqu'à la Voie D, au centre. Elle desservira 13 lots.

La Voie G présentera une emprise de 7,00 m avec des caractéristiques dimensionnelles homogènes (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 4.00 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une circulation piétonne continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptée au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- sur une bonne partie du tracé de la voie, d'une bande d'1.50 m servant tant pour les accès, pour des stationnements que pour des bandes vertes ;

- Voie H

Cette voie secondaire sera aménagée en sens unique depuis la Voie A à l'Ouest jusqu'à la Voie A plus à l'Est. Elle desservira 19 lots.

La Voie H présentera une emprise de 7,00 m avec des caractéristiques dimensionnelles homogènes (gabarit et profil type). Elle sera constituée :

- d'une chaussée de 4.00 m de largeur délimitée par des bordures béton (largeur des bordures 15 cm). Elle aura un dévers d'environ 2% ;
- d'une circulation piétonne continue, revêtue en enrobé noir et de largeur 1.50 m avec un dévers inférieur à 1.50%. ceux-ci seront adaptée au niveau des accès aux lots et au niveau des différents carrefours avec les autres voies ;
- sur une bonne partie du tracé de la voie, d'une bande d'1.50 m servant tant pour les accès, pour des stationnements que pour des bandes vertes ;

98 stationnements pour les Véhicules Légers (dimensions minimales 2.50 m x 5.00 m et 3.50 x

5.00 m pour les 4 places handicapées) seront aménagés au niveau des voies conformément aux plans joints au présent dossier. Ils compléteront les emplacements réservés sur les parcelles et permettront aux visiteurs de se stationner.

La constitution des chaussées et des parkings sera la suivante :

- un géotextile poreux ;
- une couche de GNT ou béton concassé sur une épaisseur de 0.40 m après compactage ou un traitement de sol chaux/ciment si le site le permet ;
- une couche de Grave Bitume de classe 3 sur une épaisseur de 0.07 m ou revêtement bi-couche,
- une couche de finition en Béton Bitumineux type BBSG noir 0/10 (enrobé) sur une épaisseur de 0.05 m.

La constitution des trottoirs sera la suivante :

- une couche de GNT ou béton concassé sur une épaisseur de 0.25 m ;
- une couche de finition en Béton Bitumineux noir 0/6 sur une épaisseur de 0.04 m ou similaire.

La constitution de la piste cyclable sera la suivante :

- une couche de GNT ou béton concassé sur une épaisseur de 0.25 m ;
- une couche de finition en Béton Bitumineux noir 0/6 sur une épaisseur de 0.04 m ou similaire.

C/ Réseaux d'assainissement EU et EP

1. Eaux usées (E.U.)

Le réseau principal sera en fonte (ou tout autre matériau agréé par le gestionnaire) de diamètre 200 mm muni de regards de visite de diamètre 1000 mm en béton. Les réseaux EU seront raccordés sur le réseau existant soit au niveau de la Rue de la Libération, soit au niveau du réseau unitaire existant dans l'emprise opérationnelle, soit directement sur la station d'épuration.

Des boîtes de branchement en béton 0,40 x 0,40 m (ou tabouret béton) avec un tampon fonte 400 KN sont disposées devant chaque parcelle sur le domaine public en limite de parcelle et sont reliées au collecteur créé sous la voirie par une canalisation Fonte (ou tout autre matériau agréé par le gestionnaire) de diamètre 150 mm.

Le réseau EU sera raccordé à un poste de refoulement aménagé face à la zone d'infiltration 1, conformément aux plans joints. Les Eaux Usées seront refoulées à partir de ce poste, au moyen d'une conduite de refoulement en PEHD ou équivalent, jusqu'à l'ouvrage de raccordement défini par le concessionnaire/gestionnaire.

Avant réception des réseaux d'eaux usées des essais d'étanchéité et des inspections télévisées seront réalisées en présence d'un représentant du concessionnaire.

2. Eaux pluviales (E.P.)

Le réseau principal sera constitué d'une part de canalisations PVC CR8 ou en béton 135A. Des regards de visite de diamètre 1000 mm en béton seront posés à chaque extrémité amont ainsi qu'à chaque changement d'orientation du réseau. Il permettra la collecte des eaux de ruissellement au niveau des équipements communs (voiries, trottoirs, parkings, ...). Le stockage et la gestion des Eaux Pluviales collectées seront assurés au moyen d'ouvrages hydrauliques adaptés. Elles seront implantées au niveau des espaces verts. Ces noues seront dimensionnées conformément au dossier de Déclaration « Loi sur l'eau ».

En domaine privé, la gestion des Eaux Pluviales sera à réaliser à la parcelle.

Tous les éléments évoqués ci-dessus seront repris et développés dans le dossier de Déclaration « Loi sur l'eau » rédigé par le bureau d'étude DM EAU.

Les travaux de viabilisation du lotissement démarreront une fois l'obtention de l'arrêté validant les prescriptions du dossier de Déclaration « Loi sur l'eau ».

Avant réception des réseaux d'eaux pluviales, des inspections télévisées seront réalisées en présence d'un représentant du concessionnaire.

D/ Réseau Télécom

Le réseau génie civil sera réalisé en souterrain et raccordé sur le réseau existant au niveau de la Rue de la Libération.

Le génie civil du réseau comprenant les fourreaux et les chambres de tirage sera installé par le lotisseur, conformément aux prescriptions des services de télécommunication à l'intérieur du lotissement. Le raccordement aux lignes publiques sera à la charge des acquéreurs.

Le réseau principal sera composé de 4 fourreaux de diamètre 42/45 mm, et le réseau de branchement de 2 fourreaux de diamètre 42/45 mm rigides posé jusqu'aux boîtes béton 30 x 30 cm posées en domaine privé. Les chambres de tirage seront en béton préfabriqué avec trappes de 250 KN (sous trottoir ou espace vert) et 400 KN (sous voirie).

E/ Réseau d'Adduction Eau Potable (AEP)

Pour assurer la desserte des constructions prévues en eau potable, un réseau sera aménagé, conformément aux indications du plan des réseaux.

Ce réseau de canalisations sera raccordé sur ceux qui existent au niveau de la Rue de la Libération, la Rue de Wart et la Rue Amiot.

Cinq poteaux de défense Incendie seront mis en place dans le lotissement : le premier au droit du macro-lot A (au niveau du pan coupé), le deuxième au droit du lot 10 (au niveau du pan coupé), le troisième au droit du lot 13 (au niveau du pan coupé), le quatrième au droit du lot 26 et le cinquième face au lot 74 (au niveau des places de stationnement).

L'ensemble des canalisations seront d'un type agréé par le gestionnaire du réseau d'eau potable.

L'aménagement du réseau eau potable comprendra, en outre, la mise en place de toutes les pièces annexes nécessaires (coudes, tés, réductions, robinets, vannes, purges,

ventouses, etc.).

F/ Réseaux électriques

Le réseau Basse Tension sera aménagé pour desservir les lots du lotissement, conformément aux directives définies et arrêtées par les services techniques d'Enedis. Les lignes électriques Basse Tension souterraines s'arrêteront dans des coffrets mis en place au droit de chaque lot, à l'intérieur des voies prévues.

Le lotisseur procédera, en outre, à l'aménagement des candélabres destinés à assurer l'éclairage public des voies intérieures du lotissement, conformément aux études qui seront réalisées, à ce sujet. Le type de mâts à mettre en place sera décidé en accord avec le gestionnaire du réseau Eclairage.

G/ Espaces paysagers

Le projet prévoit l'aménagement de grands espaces ouverts composés de pelouses en gestion différenciée et ponctués de plantations, conformément aux plans joints au dossier.

Le projet prévoit la préservation de la haie nord-sud, à l'est de l'opération, la densification de certaines haies existantes et création de haies en périphérie de l'opération, conformément aux plans joints au présent dossier. Les propriétaires des lots concernés devront s'assurer de l'entretien et du maintien de ces dernières.

Les sections de périmètre d'opération traitées en espace ouvert ne sont pas plantées d'une haie afin de ne pas refermer le projet sur lui-même. Ces ouvertures paysagères assurent les continuités visuelles.

Il est également prévu la plantation d'un petit verger de pommiers et de poiriers au Nord-Ouest, à l'arrière des lots 84 à 86 et 97 à 104. Une sélection de variété ancienne et locale sera plantée avec l'aide d'une association départementale.

Un espace en cœur de projet sera traité en place urbaine minéralisée autour de laquelle s'organise une grande pelouse plantée d'arbres et de bosquets. Cet espace de rencontre et de vivre ensemble est susceptible d'accueillir des foods-trucks ou de petites manifestations.

Les travaux d'aménagements paysagers se feront en concertation étroite avec la commune, dans le respect du PLU et suivant les prescriptions communales et afin d'optimiser la maintenance de ces espaces.

Les plantations utilisées sur l'opération seront des essences locales, compatibles avec le réchauffement climatique.

H/ Généralités

La localisation des ouvrages de raccordement et de branchement est susceptible d'être modifiée suivant les prescriptions des gestionnaires/concessionnaires compétents.